

La motilité intestinale

DEPUIS DES CENTAINES D'ANNÉES, les médecins reconnaissent que les maladies gastro-intestinales peuvent être responsables de multiples symptômes tels que les nausées, les vomissements, les régurgitations, le pyrosis, la dyspepsie, le ballonnement abdominal, les diarrhées et la constipation. Lorsque ces symptômes deviennent incommodants et qu'ils affectent leur qualité de vie, les patients consultent leur médecin.



Traditionnellement, nous avons toujours recherché une cause organique nous permettant de poser un diagnostic précis, et ainsi d'orienter notre traitement en conséquence. Jusqu'à récemment, nos connaissances limitées de la physiopathologie des problèmes digestifs fonctionnels nous inspiraient souvent un sentiment d'impuissance et d'insécurité, car nous avons peu à offrir à nos patients.

Cependant, depuis quelques années, deux concepts importants ont permis d'améliorer la prise en charge de ces patients. Premièrement, les nouvelles connaissances acquises nous ont montré que la physiopathologie de ces troubles digestifs fonctionnels peut être multifactorielle.

Deuxièmement, l'émergence de nouveaux outils d'investigation a permis de mieux explorer ces problèmes cliniques, et ainsi de mettre au point de nouveaux traitements spécifiques.

Dans ce numéro, nous vous proposons une approche organisée et systématique de ces différents troubles cliniques qui devrait faciliter la prise en charge de vos patients.

Marc Bradette, m.d., gastro-entérologue, Québec

Agrément. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

Post-test. Chaque mois, dans *Le Médecin du Québec*, vous trouverez à la fin de la section de formation médicale continue un post-test composé d'un maximum de 10 questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions et le retourner à la FMOQ. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie I seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage de **60 %**. (Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note.) N'encerclez qu'**une seule** réponse par question. Les réponses seront publiées deux mois plus tard à la fin de la section avec les références.